



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 405
Saint John
New Brunswick
E2L 2B9

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 405
Saint John
New Bruns
E2L 2B9

Title - Sujet RISO Inspect/Maint. HVAC Systems-AR	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21201-163679/A	Date 2016-07-28
Client Reference No. - N° de référence du client 21201-163679	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWB-013-3923
File No. - N° de dossier PWB-6-39026 (013)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-09-13	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Johnston, Edward PWB	Buyer Id - Id de l'acheteur pwb013
Telephone No. - N° de téléphone (506)636-3142 ()	FAX No. - N° de FAX (506)636-4376
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA 2ND FL. 1045 MAIN ST MONCTON New Brunswick E1C1H1 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Solicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Appuyer le recours aux apprentis

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'annexe D.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 INTRODUCTION	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.2 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	5
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	5
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	7
2.5 LOIS APPLICABLES	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	8
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	12
6.1 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	12
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
A. OFFRE À COMMANDES	11
7A.1 OFFRE	11
7A.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
7A.3 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	11
7A.4 RESPONSABLES.....	11
7A.5 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	12
7A.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	12
7A.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	12
7A.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	13
7A.9 LIMITATION FINANCIÈRE	13
7A.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	13
7A.11 ATTESTATIONS	13
7A.12 LOIS APPLICABLES	13
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7B.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	14
7B.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
7B.3 DURÉE DU CONTRAT	14
7B.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	12
7B.5 PAIEMENT	14
7B.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	15
7B.7 Exigences en matière d'assurance	

ANNEXE « A ».....15

BASE DE PAIEMENT

ANNEXE « B ».....

ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE L'OFFRE À COMMANDES

ANNEXE « C »..... ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS
DE L'OFFRANT

ANNEXE « D ».....
ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

ANNEXE « E ».....

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE « F »

SCC - RÉGION DE L'ATLANTIQUE - Inventaire du matériel

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent la Base de paiement, attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes, la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaires, attestation volontaire à l'appui du recours aux apprentis, SCC - RÉGION DE L'ATLANTIQUE - Inventaire du matériel et l'Énoncé des travaux.

1.2 Sommaire

Services correctionnels Canada se propose d'établir une offre à commandes individuelles et régionales (OCIR). Cette offre à commandes comprend l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de la supervision et de l'équipement nécessaires pour effectuer l'inspection, la mise à l'essai, la maintenance, les essais d'étanchéité, la réparation, le remplacement et la mise à niveau des systèmes de CVCA. La période de l'offre à commandes sera du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune. Les travaux doivent tous être exécutés conformément à l'énoncé des travaux (l'Annexe E) faisant partie du dossier d'appel d'offres.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2016/04/04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Les offres peuvent être transmises par télécopieur. Le numéro de télécopieur est le (506) 636-4376.

2.3 Ancien fonctionnaire

Ancien fonctionnaire - Besoins concurrentiels

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur à **Nouveau-Brunswick**.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe A, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin dans la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation financière

Les offrants seront évalués en fonction du coût total estimatif en dollars canadiens le moins élevé (taxe de vente harmonisée [TVH] non incluse). Le prix total évalué sera calculé à l'aide des chiffres d'utilisation estimatifs figurant sur le bordereau de prix (voir l'Annexe « A »). Les offrants ne sont pas tenus de soumettre des prix pour tous les emplacements. Toutefois, ils doivent soumissionner pour tous les articles de l'emplacement sélectionné à défaut de quoi leurs propositions pourraient être jugées non recevables. Chaque emplacement sera évalué séparément et des offres à commandes distinctes seront attribuées pour chaque emplacement.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas obtient la meilleure cote et sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

N° de l'invitation - Solicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés à l'**annexe « B », Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes** devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Clauses du *Guide des CCUA*

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Référence de CCUA	Section	Date
M3020T	Statut et disponibilité du personnel - offre	2016/01/28

PARTIE 6 - EXIGENCES EN MATIERE D'ASSURANCES

6.1 Exigences en matière d'assurances

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7A.1 Offre

7A.1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « E ».

7A.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7A.2.1 Conditions générales

2005 (2016/04/04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7A.3 Durée de l'offre à commandes

7A.3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.

7A.4 Responsables

7A.4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Edward Johnston
Travaux public et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adjudication des marchés immobiliers
189, rue Prince William, locale 405
Saint John, (N-B)
E2L 2B9

Téléphone: (506) 636-3142
Télécopieur: (506) 636-4376
Edward.Johnston@tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7A.4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7A.4.3 Représentant de l'offrant (offrant veuillez compléter)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

7A.5 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7A.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Services correctionnels Canada.

7A.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

7A.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7A.9 Limitation financière

Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de *à déterminer* (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 4 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7A.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) conditions générales supplémentaires 2010C (2016-04-04) Conditions générales - services (complexité moyenne);
- e) Annexe "E" - l'énoncé des travaux;
- f) Annexe "A" - Base de paiement;
- g) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation
- h) l'offre de l'offrant

7A.11 Attestations

7A.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

7A.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick**.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7B.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7B.2 Clauses et conditions uniformisées

7B.2.1 Conditions générales

2005 (2015-09-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services

7B.2.2 Conditions générales supplémentaires

2010C (2015-09-03) Conditions générales - services (complexité moyenne); s'appliquent au contrat et en font partie intégrante

7B.3 Durée du contrat

7B.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7B.4 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7B.5 Paiement

7B.5.1 Base de paiement

Référer à "Annexe « A », Base de Paiement"

7B.5.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011/05/16), Limite de prix

7B.5.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7B.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7B.7 Exigences en matière d'assurance

Assurance - exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues ici. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - (a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- (b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
- (c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
- (d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
- (e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
- (f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- (g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- (h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
- (i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- (j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- (k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Il est impératif de se conformer aux exigences suivantes, à défaut de quoi la proposition de l'offrant pourrait être jugée non recevable.

Les offrants doivent obligatoirement soumettre des taux fermes pour la période initiale d'un (1) an de la convention d'offre à commandes et les quatre années (4) d'option. Les offrants ne sont pas tenus de soumettre des prix pour tous les emplacements. Toutefois, ils doivent soumissionner pour tous les articles de l'emplacement sélectionné à défaut de quoi leurs propositions pourraient être jugées non recevables. Chaque emplacement sera évalué séparément et des offres à commandes distinctes seront attribuées pour chaque emplacement.

Le prix proposé par l'entrepreneur, dans les tableaux de prix unitaires, comprend les salaires, le temps et les frais de déplacement, les indemnités, la supervision, les responsabilités en tant qu'employeur, les assurances, l'utilisation de tous les outils, l'équipement, etc., les coûts indirects, le profit et tous les autres engagements, quels qu'ils soient.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "A"- CCC de ST.JOHN'S Période initiale de l'offre à commandes - 1 novembre 2016 au 31 octobre 2017

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	150	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	30	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	10	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Période initiale de l'offre à commandes				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20727.674

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "A" - CCC de ST.JOHN'S Année d'option 1 - 1 novembre 2017 au 31 octobre 2018

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	150	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	30	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	10	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 1				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20727.674

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "A" - CCC de ST.JOHN'S Année d'option 2 - 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	150	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	30	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	10	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 2				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20727.674

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "A" - CCC de ST.JOHN'S Année d'option 3 - 1 novembre 2019 au 31 octobre 2020

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	150	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	30	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	10	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 3				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "A" - CCC de ST.JOHN'S Année d'option 4 - 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00	Heure	150	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00	Heure	30	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	10	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 4				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20727.674

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE «A»
BASE DE PAIEMENT**

Barème de prix "A" – CCC de ST.JOHN'S - SOMMAIRE

Barème de prix- SOMMAIRE	Montant total estimatif pour l'évaluation
<u>Barème de prix "A"- CCC de ST.JOHN'S - Période initiale de l'offre à commandes</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "A"- CCC de ST.JOHN'S - Année d'option 1</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "A"- CCC de ST.JOHN'S - Année d'option 2</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "A"- CCC de ST.JOHN'S - Année d'option 3</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "A"- CCC de ST.JOHN'S - Année d'option 4</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Barème de prix "A" – CCC de ST.JOHN'S – TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "B"- CCC de PARRTOWN Période initiale de l'offre à commandes - 1 novembre 2016 au 31 octobre 2017

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	150	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	30	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	10	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Période initiale de l'offre à commandes				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20728.674

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "B" - CCC de PARRTOWN Année d'option 1 - 1 novembre 2017 au 31 octobre 2018

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	150	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	30	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	10	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 1				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20728.674

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "B" - CCC de PARRTOWN Année d'option 2 - 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	150	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	30	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	10	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 2				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20728.674

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "B" - CCC de PARRTOWN Année d'option 3 - 1 novembre 2019 au 31 octobre 2020

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	150	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	30	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	10	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 3				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20728.674

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "B" - CCC de PARRTOWN Année d'option 4 - 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	150	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	30	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	10	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 4				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20728.674

N° de l'invitation - Solicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE «A»
BASE DE PAIEMENT**

Barème de prix "B" – CCC de PARRTOWN - SOMMAIRE

Barème de prix- SOMMAIRE	Montant total estimatif pour l'évaluation
<u>Barème de prix "B"- CCC de PARRTOWN - Période initiale de l'offre à commandes</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "B"- CCC de PARRTOWN - Année d'option 1</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "B"- CCC de PARRTOWN - Année d'option 2</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "B"- CCC de PARRTOWN - Année d'option 3</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "B"- CCC de PARRTOWN - Année d'option 4</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "B" – CCC de PARRTOWN – TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "C" - CCC de HALIFAX Période initiale de l'offre à commandes - 1 novembre 2016 au 31 octobre 2017

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	100	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	20	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Période initiale de l'offre à commandes				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20728.674

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "C" - CCC de HALIFAX Année d'option 1 - 1 novembre 2017 au 31 octobre 2018

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00	Heure	100	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00	Heure	20	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 1				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "C" - CCC de HALIFAX Année d'option 2 - 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	100	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	20	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 2				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20728.674

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "C" - CCC de HALIFAX Année d'option 3 - 1 novembre 2019 au 31 octobre 2020

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	100	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	20	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 3				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "C" - CCC de HALIFAX Année d'option 4 - 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	100	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	20	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	10 000,00\$	10 000,00\$
	TOTAL Année d'option 4				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

N° de l'invitation - Solicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE «A»
BASE DE PAIEMENT**

Barème de prix "C" – CCC de HALIFAX- SOMMAIRE

Barème de prix- SOMMAIRE	Montant total estimatif pour l'évaluation
<u>Barème de prix "C"- CCC de HALIFAX- Période initiale de l'offre à commandes</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "C"- CCC de HALIFAX- Année d'option 1</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "C"- CCC de HALIFAX- Année d'option 2</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "C"- CCC de HALIFAX- Année d'option 3</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "C"- CCC de HALIFAX- Année d'option 4</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "C" – CCC de HALIFAX – TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "D" - Établissement Nova Période initiale de l'offre à commandes - 1 novembre 2016 au 31 octobre 2017

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	200	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	50	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	20 000,00\$	20 000,00\$
	TOTAL Période initiale de l'offre à commandes				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20726.255

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "D" - Établissement Nova Année d'option 1 - 1 novembre 2017 au 31 octobre 2018

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	200	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	50	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	20 000,00\$	20 000,00\$
	TOTAL Année d'option 1				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "D" - Établissement Nova Année d'option 2 - 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00	Heure	200	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00	Heure	50	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	20 000,00\$	20 000,00\$
	TOTAL Année d'option 2				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "D" - Établissement Nova Année d'option 3 - 1 novembre 2019 au 31 octobre 2020

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	200	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	50	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	20 000,00\$	20 000,00\$
	TOTAL Année d'option 3				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20726.255

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "D" - Établissement Nova Année d'option 4 - 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	200	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	20	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	50	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	20 000,00\$	20 000,00\$
	TOTAL Année d'option 4				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

N° de l'invitation - Solicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE «A»
BASE DE PAIEMENT**

Barème de prix "D" – Établissement Nova - SOMMAIRE

Barème de prix- SOMMAIRE	Montant total estimatif pour l'évaluation
<u>Barème de prix "D"- Établissement Nova - Période initiale de l'offre à commandes</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "D"- Établissement Nova - Année d'option 1</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "D"- Établissement Nova - Année d'option 2</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "D"- Établissement Nova - Année d'option 3</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "D"- Établissement Nova - Année d'option 4</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "D" – Établissement Nova – TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "E" - Établissement de l'Atlantique Période initiale de l'offre à commandes - 1 novembre 2016 au 31 octobre 2017

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	250	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	50	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	25 000,00\$	25 000,00\$
	TOTAL Période initiale de l'offre à commandes				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20725.255

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "E" - Établissement de l'Atlantique Année d'option 1 - 1 novembre 2017 au 31 octobre 2018

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	250	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	50	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	25 000,00\$	25 000,00\$
	TOTAL Année d'option 1				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "E" - Établissement de l'Atlantique Année d'option 2 - 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	250	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	50	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	25 000,00\$	25 000,00\$
	TOTAL Année d'option 2				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "E" - Établissement de l'Atlantique Année d'option 3 - 1 novembre 2019 au 31 octobre 2020

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	250	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	50	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	25 000,00\$	25 000,00\$
	TOTAL Année d'option 3				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20725.255

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "E" - Établissement de l'Atlantique Année d'option 4 - 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	250	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	50	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	25 000,00\$	25 000,00\$
	TOTAL Année d'option 4				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

N° de l'invitation - Solicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE «A»
BASE DE PAIEMENT**

Barème de prix "E" – Établissement de l'Atlantique- SOMMAIRE

Barème de prix- SOMMAIRE	Montant total estimatif pour l'évaluation
<u>Barème de prix "E"- Établissement de l'Atlantique- Période initiale de l'offre à commandes</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "E"- Établissement de l'Atlantique- Année d'option 1</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "E"- Établissement de l'Atlantique- Année d'option 2</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "E"- Établissement de l'Atlantique- Année d'option 3</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "E"- Établissement de l'Atlantique- Année d'option 4</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "E" – Établissement de l'Atlantique- TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____

N° de l'invitation - Solicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "F" - Pénitencier de Dorchester Période initiale de l'offre à commandes - 1 novembre 2016 au 31 octobre 2017

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	350	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	75	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	\$35,000.00	\$35,000.00
	TOTAL Période initiale de l'offre à commandes				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20724.255

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "F" - Pénitencier de Dorchester Année d'option 1 - 1 novembre 2017 au 31 octobre 2018

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	350	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	75	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	\$35,000.00	\$35,000.00
	TOTAL Année d'option 1				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20724.255

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "F" - Pénitencier de Dorchester Année d'option 2 - 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	350	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	75	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	\$35,000.00	\$35,000.00
	TOTAL Année d'option 2				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20724.255

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "F" - Pénitencier de Dorchester Année d'option 3 - 1 novembre 2019 au 31 octobre 2020

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	350	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	75	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	\$35,000.00	\$35,000.00
	TOTAL Année d'option 3				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20724.255

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "F" - Pénitencier de Dorchester Année d'option 4 - 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	350	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	75	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	\$35,000.00	\$35,000.00
	TOTAL Année d'option 4				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20724.255

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE «A»
BASE DE PAIEMENT**

Barème de prix "F" – Pénitencier de Dorchester- SOMMAIRE

Barème de prix- SOMMAIRE	Montant total estimatif pour l'évaluation
<u>Barème de prix "F"- Pénitencier de Dorchester- Période initiale de l'offre à commandes</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "F"- Pénitencier de Dorchester- Année d'option 1</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "F"- Pénitencier de Dorchester- Année d'option 2</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "F"- Pénitencier de Dorchester- Année d'option 3</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "F"- Pénitencier de Dorchester- Année d'option 4</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "F" – Pénitencier de Dorchester– TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "G" - Établissement de Springhill Période initiale de l'offre à commandes - 1 novembre 2016 au 31 octobre 2017

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	300	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	75	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	\$25,000.00	\$25,000.00
	TOTAL Période initiale de l'offre à commandes				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20723.255

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "G" - Établissement de Springhill Année d'option 1 - 1 novembre 2017 au 31 octobre 2018

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	300	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	75	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	\$25,000.00	\$25,000.00
	TOTAL Année d'option 1				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20723.255

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "G" - Établissement de Springhill Année d'option 2 - 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	300	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	75	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	\$25,000.00	\$25,000.00
	TOTAL Année d'option 2				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20723.255

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "G" - Établissement de Springhill Année d'option 3 - 1 novembre 2019 au 31 octobre 2020

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	300	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	75	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	\$25,000.00	\$25,000.00
	TOTAL Année d'option 3				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT

Barème de prix "G" - Établissement de Springhill Année d'option 4 - 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Technicien agréé Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	300	\$ _____	\$ _____
2	Technicien agréé Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	50	\$ _____	\$ _____
3	Technicien apprenti Pendant les heures régulières de travail (du lundi au vendredi, 7h30-17h00)	Heure	75	\$ _____	\$ _____
4	Technicien apprenti Pendant et après les heures régulières de travail du lundi au vendredi, les fins de semaine et les des congés fériés	Heure	25	\$ _____	\$ _____
5	Allocation pour pièces. Coût livré plus une marge bénéficiaire de 20 % appliquée. Le représentant du Département peut à sa discrétion, exiger le reçu original de la pièce.	Montant	1	\$25,000.00	\$25,000.00
	TOTAL Année d'option 4				\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

Les taux doivent comprendre la main-d'oeuvre, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais de véhicule.

Payable selon le temps à l'arrivée sur les lieux du travail.

Mimumum 1 heure par appel, après 1 heure, le temps doit être facturé par tranches de 15 minutes

Encodage financier 20723.255

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE «A»
BASE DE PAIEMENT**

Barème de prix "G" – Établissement de Springhill- SOMMAIRE

Barème de prix- SOMMAIRE	Montant total estimatif pour l'évaluation
<u>Barème de prix "G"- Établissement de Springhill- Période initiale de l'offre à commandes</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "G"- Établissement de Springhill- Année d'option 1</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "G"- Établissement de Springhill- Année d'option 2</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "G"- Établissement de Springhill- Année d'option 3</u>	\$ _____
<u>Barème de prix "G"- Établissement de Springhill- Année d'option 4</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "G" – Établissement de Springhill– TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____

N° de l'invitation - Solicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BASE DE PAIEMENT- SOMMAIRE

Barème de prix- SOMMAIRE	Montant total estimatif pour l'évaluation
<u>TOTAL - Barème de prix "A" – CCC de ST.JOHN'S – TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "B" – CCC de PARRTOWN – TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "C" – CCC de HALIFAX – TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "D" – Établissement Nova – TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "E" – Établissement de l'Atlantique– TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "F" – Pénitencier de Dorchester– TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____
<u>TOTAL - Unit Price Table "G" – Établissement de Springhill– TOTAL Période initiale de l'offre à commandes avec quatre (4) périodes d'option d'un an (1) chacune.</u>	\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

1. Attestations d'indemnisation des accidents du travail - attestation de l'observation Dans les sept (7) Commission des accidents du travail pour toute la durée de la convention d'offre à commande, y compris les sous-traitants.

2. Assurance Preuve d'assurance responsabilité pour un montant minimal de deux millions de dollars (2 000 000 \$) telle que spécifiée ci-dessous. La preuve doit être soumise dans les sept (7) jours suivant la demande par le responsable de l'offre à commandes et avant l'attribution de la convention d'offre à commandes.

3. Fournir la copie d'au moins deux permis provinciaux de technicien compagnon valides en matière de réfrigération et de climatisation pour chaque province en question ou des permis interprovinciaux. La preuve doit être soumise dans les sept (7) jours suivant la demande par le responsable de l'offre à commandes et avant l'attribution de la convention d'offre à commandes.

Note : Les permis applicables concernent le Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.

4. L'entrepreneur doit posséder au moins 5 années d'expérience dans la prestation des services de CVC pour des organismes publics ou privés. La preuve doit être soumise dans les sept (7) jours suivant la demande par le responsable de l'offre à commandes et avant l'attribution de la convention d'offre à commandes.

Les proposants doivent fournir les détails suivants concernant la manière dont l'expérience a été acquise;

1. Nom du client actuel et coordonnées.
2. Le nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services ci-dessus.
3. Des détails concernant le travail effectué par la ressource propose lors de ses affectations, y compris les livrables.

ANNEXE "D"

ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'oeuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les fournisseurs ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

*apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios
compagnon/apprenti¹ autorisés et de respecter toutes les exigences liées à
l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.*

1 Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre fédéral de construction et d'entretien.

(Si vous acceptez, veuillez apposer votre signature à la page suivante)

Nom :

Signature :

Nom de la compagnie :

Dénomination sociale :

Numéro de l'invitation à soumissionner :

Information optionnelle pouvant être fournie :

Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat :

Métiers spécialisés de ces apprentis :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «E»

Énoncé de travail 21201-16-3679

Objectif :

La prestation en vertu de cette offre à commandes doit comprendre sans y être limité, la fourniture de la main-d'œuvre, des outils, de la supervision et de l'équipement requis pour effectuer l'inspection, les essais, l'entretien, la vérification des fuites, les réparations, le remplacement et la mise à jour du système de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) selon les besoins.

Emplacements :

L'entrepreneur doit fournir les services sur tous les appareils CVC et sur l'équipement auxiliaire à un et à plusieurs des endroits suivants :

Établissement Atlantique 13175 Route 8 C.P. 102 Renous (Nouveau-Brunswick) E9E 2E1 Chef de la gestion des installations : Tél : (506) 623-4204 Télec : (506) 623-4288	Pénitencier de Dorchester 4902, rue Main Dorchester (Nouveau-Brunswick) E4K 2Y9 Chef de la gestion des installations : Tél : (506) 379-4507 Télec : (506) 379-4641	Établissement Springhill 330, rue McGee C.P. 2140 Springhill (Nouvelle-Écosse) BOM 1X0 Chef de la gestion des installations : Tél : (902) 597-0190 ext 2190 Télec : (902) 597-3262
Établissement Nova 180, rue James Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 6R8 Chef de la gestion des installations : Tél : (902) 597-0190 poste 2190 Télec : (902) 597-3262	CCC de Parrtown 23, rue Carleton St-John (Nouveau-Brunswick) E2L 2Z2 Agent régional de l'entretien et de l'ingénierie Tél : (506) 378-4425 Télec : (506) 851-3135	CCC de St-John's 531, avenue Charter St-John (Terre-Neuve et Labrador) A1A 1P7 Agent régional de l'entretien et de l'ingénierie Tél : (506) 378-4425 Télec : (506) 851-3135
CCC de Halifax 21, rue Morris Dartmouth (Nouvelle-Écosse) Agent régional de l'entretien et de l'ingénierie Tél : (506) 378-4425 Télec : (506) 851-3135		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'équipement est réparti dans divers bâtiments et comprend un assortiment divers de chaufferies, des appareils de chauffage et de refroidissement, des ventilateurs d'échappement, appareils de conditionnement de l'air, radiateurs, ERV, AHU, VAV et d'autres équipements et contrôles connexes . . .

Emplacements	Nombre de bâtiments	Mètres carrés
Établissement Atlantique	58	32628
Pénitencier de Dorchester	100	68621
Établissement Springhill	83	51859
Établissement Nova	24	11071
CCC de Parrtown	1	1403
CCC de St-John's	1	1667
CCC de Halifax	1	1850

Obligations de l'entrepreneur :

Aucun travail ne peut débuter avant de recevoir un document de demande du représentant du Service.

L'entrepreneur doit aviser le représentant du Service du numéro de téléphone où il et/ou son représentant peut être rejoint 24 heures/jour, 7 jours/semaine.

L'entrepreneur doit répondre aux appels de service 24 heures/jour, 7 jours/semaine. En ce qui concerne un appel de service de l'extérieur pendant les heures de bureau, l'entrepreneur doit communiquer avec le représentant du service lors du premier jour ouvrable afin de recevoir un numéro de bon de commande.

L'entrepreneur doit donner un service d'urgence pendant et après les heures de bureau avec un temps de réponse sur place de 4 heures ou tout autre délai convenu avec le représentant du Service.

L'entrepreneur doit se présenter à l'établissement avec un véhicule de service bien garni avec des pièces de remplacement pour effectuer les réparations aux systèmes en usage dans les établissements.

L'entrepreneur doit retirer et disposer des débris et du matériel périmé quotidiennement.

Lorsqu'ils se présentent à l'établissement, les techniciens de l'entrepreneur doivent montrer leurs pièces d'identité et s'inscrire au registre des visiteurs à l'entrée principale.

L'entrepreneur doit à son arrivée à l'établissement, remettre une liste détaillée des outils (en 3 copies). L'entrepreneur ou le personnel d'escorte/commissionnaire doit signaler au bureau du gestionnaire correctionnel lorsqu'il y a des outils manquants ou perdus.

Après chaque visite, l'entrepreneur doit donner au représentant du Service, un rapport de service avec les détails du travail effectué. Le cas échéant, l'entrepreneur doit remettre une liste de défauts/lacunes découvertes lors de la visite, en recommandant des correctifs et un budget estimé pour corriger ces défauts. L'entrepreneur doit transmettre le rapport d'entretien et des activités à l'adresse courriel suivante :

GEN-ATLRHQTechServ@csc-scc.gc.ca.

Les documents faisant partie du rapport doivent être présentés en format Adobe Acrobat PDF.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'entrepreneur doit affecter un technicien agréé pour répondre à une demande de service. Du personnel supplémentaire requis doit être pré-approuvé par écrit par le représentant du Service.

Pièces de remplacement :

L'entrepreneur doit remplacer ou réparer les pièces usées ou défectueuses des systèmes en utilisant des pièces d'origine des fabricants.

Il est loisible d'utiliser des pièces de remplacement fabriquées par un autre fabricant avec la permission du représentant du Service.

L'entrepreneur doit demander des directives du représentant du Service avant de remplacer une pièce.

L'entrepreneur doit conserver un inventaire suffisant de pièces de rechange pour éviter des interruptions de service. Les pièces défectueuses doivent être remplacées dans un délai de vingt-quatre (24) heures ou dans un délai approuvé par le représentant du Service.

Registres :

Un registre permanent fédéral de l'entretien des hydrocarbures hydrogénés doit être conservé pour l'inspection, les essais et l'entretien de l'équipement. Ce registre doit inclure :

- ✓ la date à laquelle une inspection, un essai et de l'entretien a été effectuée ;
- ✓ les noms des personnes qui ont effectué les inspections, les essais et l'entretien ;
- ✓ une liste des pièces de remplacement ;
- ✓ des notes concernant des conditions insatisfaisantes constatées ou découvertes et les gestes posés pour corriger ces conditions ; et

Exigences de conformité :

L'entrepreneur doit se conformer aux codes et aux normes suivantes qui s'appliquent au moment de l'installation et de la modification :

- CAN/CSA-B52, Code de réfrigération mécanique
- Règlements fédéraux sur les hydrocarbures halogénés

Se conformer au Code canadien du travail, Partie II et aux Règlements de santé et de sécurité au travail du Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Se conformer à la loi provinciale de santé et de sécurité au travail et des règlements généraux de santé et de sécurité au travail.

L'entrepreneur et son personnel doit se conformer à la politique anti-tabac du gouvernement fédéral lorsqu'ils sont présents dans les installations du gouvernement fédéral et/ou à la politique sans odeur le cas échéant.

L'entrepreneur doit affecter des techniciens agréés pour effectuer le travail selon les exigences fédérales et provinciales applicables. Pour travailler dans nos installations, les techniciens doivent conserver leur agrément.

Le personnel de l'entrepreneur doit subir une vérification d'identité du Centre d'information de la police du Canada (CIPC) et doit respecter les exigences des établissements pour les fouilles avant d'y accéder. Le SCC se réserve le droit de refuser l'accès à un établissement ou à une partie d'un établissement à tout membre du personnel de l'entrepreneur, et ceci en tout temps. L'entrepreneur doit être sous escorte directe d'un commissionnaire ou de son délégué.

Fermeture des installations :

L'entrepreneur doit effectuer le travail pendant les heures de bureau (07h30 à 17h00). Si le travail doit être effectué après les heures de bureau, des dispositions pré-approuvées peuvent être prises pour rendre service à l'entrepreneur.

En ce qui concerne la FERMETURE DES INSTALLATIONS GOUVERNEMENTALES en raison des délais causés par la couronne à l'établissement en question, les dispositions suivantes s'appliquent :

- ✓ Lorsque l'entrepreneur fait une prestation de services dans les installations du gouvernement et que ces installations ne sont plus accessibles en raison de leur évacuation ou fermeture et qu'aucun travail ne peut être effectué en raison de cette fermeture, la Couronne ne sera aucunement obligée de payer l'entrepreneur pour cette période de fermeture.
- ✓ L'entrepreneur doit aviser l'autorité de l'établissement ou son délégué en cas de fermeture. L'entrepreneur sera compensé pour le temps de déplacement vers son bureau d'affaires le plus rapproché ou pour un maximum de 2 heures, selon le moindre des deux.

Facturation :

L'entrepreneur sera rémunéré après 30 jours de l'expédition de sa facture, et ceci sans versement d'intérêts. L'entrepreneur ne pourra pas faire parvenir sa facture avant sa prestation de services ou la livraison des biens.

Contenu de la facture :

-Numéro de l'offre à commandes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- Emplacement du travail, date et numéro du bon de travail (fourni par le représentant du SCC)
- Nom de la personne qui a autorisé l'appel de service.
- La ventilation des heures selon le tableau des prix à l'unité
- Le coût net du matériel et le % de majoration
- Nom des gens du métier et leurs numéros d'agrément.

Les factures doivent être écrites à la machine et non pas à la main.

En cas de différends, l'entrepreneur doit rendre disponible au Service ses registres et il doit justifier le temps et le matériel dépensé et utilisé pour un travail.

Les factures pour l'exercice financier doivent être transmises pour paiement avant le 10 avril de chaque année.

Les factures pour les CCC de Parrtown, de Halifax et de St-John's doivent être transmises à l'adresse suivante :

Service correctionnel du Canada
1045, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Att : Service technique

N° de l'invitation - Solicitation No.
21201-163679/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
PWB013

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-16-2183679

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «E»
SCC - RÉGION DE L'ATLANTIQUE
Inventaire du matériel
21201-16-3679

ANNEXE F - SCC - RÉGION DE L'ATLANTIQUE

INVENTAIRE DES GROS SYSTÈMES (n'inclut pas les petits systèmes):

Les gros systèmes sont les systèmes de réfrigération avec une puissance frigorifique nominale d'au moins 19 kW = 5,4 tonnes = 64,828 Btu/h) = 25.5 Hp

#	Établissement	Emplacement de ce bâtiment des gros systèmes aux halocarbures	Marque	Modèle	Numéro de série	Date de fabrication	Type de système	Capacité en halocarbure (kg)	Capacité réfrigérante (kW, tonnes, HP ou Btu/hour)	Type d'halocarbure
1	Établissement Atlantique	Bâtiment principal	Trane	CGAM090G	U11524180	Jun 2011	Refrigeuseur frigorifié à air	71.1 kg (156 lbs)	90 tonnes	R-410A
2	Établissement Springhill	Toit	York	HICE 180A6BB	NDCM033017	*A confirmer	Système dédié sur le toit	13.6 kg (30 lbs)	15 tonnes	R-22
3	Établissement Springhill	Chambre mécanique / "CEM"	Nordic	W-100-HW-O-SS-CC-03	08093481	Sept. 2008		6.4 kg (14 lbs)	9.6 tonnes (33.6 kW)	R-407c
4	Établissement Springhill	Chambre mécanique / "CEM"	Nordic	W-100-HW-O-SS-CC-03	08093480	Sept. 2008		6.4 kg (14 lbs)	9.6 tonnes (33.6 kW)	R-407c
5	Établissement Springhill	Chambre mécanique / "CEM"	Nordic	W-100-HW-O-SS-CC-03	3485-09-08	Sept. 2008		6.4 kg (14 lbs)	9.6 tonnes (33.6 kW)	R-407c
6	Établissement Springhill	Chambre mécanique / "CEM"	Nordic	W-100-HW-O-SS-CC-03	3485-09-08	Sept. 2008		6.4 kg (14 lbs)	9.6 tonnes (33.6 kW)	R-407c
7	Établissement Springhill	HP-1, Chambre mécanique supérieure	Addison	WWR18000098	130102101002	Janv. 2013		3.6 kg (8 lbs)	15 tonnes	R410a
8	Établissement Springhill	HP-2, Chambre mécanique supérieure	Addison	WWR18000098	130102101001	Janv. 2013		3.6 kg (8 lbs)	15 tonnes	R410a
9	Établissement Springhill	Bâtiment #21	Nordic	W-260-HAC-0-SS-PP-04	6195-02-13	Fév. 2013		12.7 kg (28 lbs)	17.3 tonnes (61 kW)	R407c
10	Pénitencier Dorchester	Bâtiment F59A (Westmorland)	Trane	TCD240EWOBCB	1033104650	Aout 2010	Unité mixte de réfrigération et de chauffage	Circuit 1 - 87.75 kg (19.25 lbs) Circuit 2 - 4.92 kg (10.82 lbs) Total: 13.67 kg (30.07 lbs)	20 tonnes	R410A
11	Pénitencier Dorchester	Bâtiment F-113 (Nouveau 50 unités - Westmorland)	Venmar CES	Energy Pack A-5-04e-PP-HWC2062-X-P	0755886-C-05601	Sept. 2013	Unité mixte de réfrigération et de chauffage	Circuit 1 - 2.41 kg (5.3 lbs) Circuit 2 - 2.5 kg (5.5 lbs) Total: 4.91 kg (10.8 lbs)	8 tonnes (86,000 Btu/h)	R410A
12	Pénitencier Dorchester	Bâtiment A-1	KeppRite	KVCG13A-T3D-11-1341	062305396	Jun 2006	Condenseur refroidi à l'air (Unité thermocompression statique à l'intérieur, avec refroidissement actif)	8.18 kg (18 lbs)	13 tonnes (156,000 Btu/h)	R-22
13	Pénitencier Dorchester	Seas-act Chambre mécanique	LQ Electronics	MuVIRUB076812	009KAU700002	*A confirmer	Unité mixte de réfrigération et de chauffage	Externeur = 8 kg (17.64 lbs) Ref. Add. = 3.6 kg (7.95 lbs) Total = 11.6 kg (25.59 lbs)	Unité externeur = 6.5 tonnes (73,000 Btu/h)	R-410A
14	Pénitencier Dorchester	Toit	Trane	TTA 180BW00AA	F29188091	Juillet 1991	Double compresseur	6.41 kg (14.1 lbs)	15 tonnes (180,161 Btu/h)	R-22
15	Pénitencier Dorchester	Toit	Trane	RAUC C40EA03AF11	J8ZF82804	Jun 1992	Système split avec condenseur refroidi à l'air	26.36 kg (58 lbs)	40 tonnes (480,000 Btu/h)	R-22
16	Pénitencier Dorchester	Extérieur (Derrière le bâtiment)	KeppRite	KVCG13A-T3D-11-1341	062305397	Jun 2006	Condenseur refroidi à l'air (Unité thermocompression statique à l'intérieur, avec refroidissement actif)	6.82 kg (15 lbs)	13 tonnes (156,000 Btu/h)	R-22

17	Pellecier Bouché	Bâtiment B-9	Toit	York	Y090C00A5AAA1A	N1D0771267	Avril 2010	Système split avec unité de condensation refroid à l'air	2,5 kg (5,5 lbs)	7,5 tonnes (80,000 Btu/hr)	R-410A
18	CCO Parlow, S.- Jean, NB (207Z)		Extérieur (Dernière bâtiment @ so)	Mitsubishi Electric	PURV-P141TKMLA	48W01966	*A, confirmer	Système e de leur de récupération de chaleur avec débit d'air constant variable	20 kg (44 lbs) <i>(Unité seul - 11,8 kg/26 lbs)</i>	12 tonnes (144,000 Btu/hr)	R-410A
19	CCO Parlow, S.- Jean, NB (207Z)		Extérieur (Dernière bâtiment @ so)	Mitsubishi Electric	PURV-P120TKMLA	47W01922	*A, confirmer	Système e de leur de récupération de chaleur avec débit d'air constant variable	25 kg (55 lbs) <i>(Unité seul - 11,8 kg/26 lbs)</i>	10 tonnes (120,000 Btu/hr)	R-410A
20	CCO Parlow, S.- Jean, NB (207Z)		Extérieur (Dernière bâtiment @ so)	Mitsubishi Electric	PURV-P96TKMLA	45W01441	*A, confirmer	Système e de leur de récupération de chaleur avec débit d'air constant variable	25 kg (55 lbs) <i>(Unité seul - 11,8 kg/26 lbs)</i>	7,8 tonnes (80,000 Btu/hr)	R-410A

NOTES: — Les gros systèmes aux halocarbures sont les systèmes de réfrigération et d'air climatisé ayant une capacité de réfrigération de (ou plus de) 19 kW = 5,4 tonnes = 64,828 Btu/h = 25,5 HP
 — Les systèmes dont la capacité en halocarbure est soulignée en rouge sont assujettis aux exigences de notification de fuite (≥ 10kg)
 — L'Établissement Nova n'a pas de gros systèmes.